

# Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 12 décembre 2025

**Présents** : Magali BONIN – Gérard BRUN – Lydie CLAVEAU – Madeleine CLERET – Corinne DESTOUCHES – Marc JUVIN – Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET – Gilles MAYET – Philippe MOUSSERIN – Viviane MOUSSERIN – Jérôme PENE

**Retard** :

**Pouvoirs** : Jean-Jacques DUSSART à Gérard BRUN

**Absents** : Jean-Jacques DUSSART

**Secrétaire de séance** : Madeleine CLERET

**Madame le Maire ajoute un point à l'ordre du jour (Décisions modificatives).**

**Compte-rendu de la séance du 22 septembre 2025 :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2025. Le Conseil Municipal vote à mains levées et adopte le document à l'unanimité des membres présents.

**Décisions modificatives :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des dépenses imprévues ont été enregistrées sur le budget investissement 2025 de la Commune. Afin de pouvoir payer les factures aux fournisseurs, il a été nécessaire de faire des virements de crédits du budget de fonctionnement au budget d'investissement. Voici le détail :

<b>Décision n°1 :</b>	
Compte 60623 : - 1 000.00 €	Compte 2188 – opération 61 : + 1 700.00 €
Compte 6284 : - 700.00 €	

<b>Décision n°2 :</b>	
Compte 60621 : - 1 000.00 €	Compte 231 – opération 61 : + 3 400.00 €
Compte 60622 : - 1 500.00 €	
Compte 60633 : - 900.00 €	

<b>Décision n°3 :</b>	
Compte 60622 : - 500.00 €	Compte 2181 – opération 61 : + 6 200.00 €
Compte 60632 : - 1 700.00 €	
Compte 60633 : - 1 000.00 €	
Compte 61521 : - 500.00 €	
Compte 615221 : - 2 500.00 €	

**PLUi – Avis du Conseil Municipal sur le projet arrêté :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur le projet arrêté concernant le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Ce document d'urbanisme détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols communaux. La commune de Montoldre se verrait attribuer 1.32 hectare (réparti entre Valençon et le bourg) sur les 172 hectares attribués pour les 44 communes de l'EPCI.

Madame le Maire présente les différents plans détaillés de la commune (Valençon et le bourg).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et par 11 voix pour et 1 abstention :

- Emet un avis favorable avec la réserve suivante :
  - o Tout changement de destination devra être entériné
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

## **Personnel :**

### **Protection sociale complémentaire option santé :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la convention de participation « santé » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier.

Madame le Maire rappelle que l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Les contours de ce financement sont précisés sur un montant minimum de participation obligatoire de l'employeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 de 15€ mensuels par agent ; par le biais d'une convention de participation ou la labellisation de contrats individuels. Le Centre de Gestion a lancé une consultation et a retenu le groupe VYV-MNT-MGEN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

Décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 03 et Groupe VYV, MNT, MGEN ;
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la collectivité et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 03,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé »,
- de maintenir le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signée par l'autorité territoriale,
- de prévoir l'inscription au budget des exercices 2026 à 2031, soit la durée de la convention de participation, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Autorise :

- Madame le Maire à signer tout document utile rendu nécessaire, avec le Groupe VW, MNT, MGEN ;
- Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

### **Protection sociale complémentaire option prévoyance :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la MNT (Mutuelle Nationale Complémentaire) concernant la protection sociale complémentaire option prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Tous les agents seront obligatoirement concernés peu importe leur contrat et leur ancienneté. Une cotisation de 2,44% sera appliquée sur la paye et une participation financière de 15 € bruts par agent et par mois sera versée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents

Décide :

- de souscrire et mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 un contrat collectif prévoyance auprès de la MNT

- de souscrire au contrat de manière individuelle et obligatoire pour tous ses agents
- de verser une participation mensuelle brute de 15 €

Autorise ;

- la signature du contrat présenté avec la MNT
- Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

### **Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif 2026 :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une délibération afin de fixer le montant de la redevance qui sera facturée aux foyers reliés à l'assainissement collectif pour l'année 2026.

Cette redevance est calculée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de la façon suivante :

Tarif de base (0.28 € HT) \* par un coefficient (0.3) pour la commune de Montoldre = 0.084 € HT / m3.

Comme chaque année, cette redevance sera perçue par le SIVOM Val d'Allier directement sur la facture eau-assainissement 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées, et à l'unanimité des membres présents :

### **Convention SPA-Fourrière :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec la fourrière de Brugheas. Cette convention a pour but d'assurer des prestations de capture et transport d'animaux. Une facturation est appliquée à hauteur de 1.50 € par habitant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- accepte de renouveler la convention avec la fourrière
- accepte l'inscription des crédits aux prochains budgets
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

### **CNAS (Comité National d'Action Sociale) :**

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'adjonction des personnels retraités de la commune de Montoldre pour permettre à ces derniers de bénéficier de l'offre de prestations sociales proposée par le CNAS, comme c'est déjà le cas pour les personnels actifs. Une cotisation sera réglée par la commune pour l'année 2026. En fin d'année la collectivité fera le point sur l'utilisation des prestations afin de déterminer si l'offre est renouvelée pour l'année 2027.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et par 11 voix pour et 1 abstention décide :

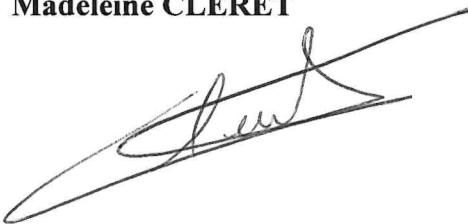
- d'élargir le bénéfice du CNAS à ses personnels retraités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026
- de verser au CNAS une cotisation complémentaire pour l'année 2026 (5 agents \* 146.00 € soit 730.00 €)
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Questions diverses :**

- Vœux du Maire le 10 janvier 2026 à 18h30. Pour la préparation rendez-vous à 9h00
- Plantation de l'arbre de la laïcité le 12 décembre 2025
- Retour sur la cérémonie d'inauguration de l'espace Louis Guinatier
- Réparations à prévoir sur le véhicule du service technique
- Etude sur la facturation scolaire (Rongères)

La séance est levée à 21h20

**La Secrétaire,  
Madeleine CLERET**



**Le Maire,  
Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET**



